



SEANCE du 25 octobre 2021.

DELIBERATION 2021-34

Bi mila hogaita bat urtean urriaren 25 an, arratseko zazpi herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiako tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt et un, le 25 octobre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horzireni/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Laurence MENDIBOURE, Anne-Marie IDIEDER, Lydie ETCHEGARAY, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, Jean-Michel JAUREGUY, William SISSOKHO, Yves GENIN.

Ez ziren hor / Absents : Betti ERROTEBEHERE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER.

Procuration : Betti ERROTEBEHERE (donne procuration à Antton DUHALDE), Pantxika MUSCARDITZ (donne procuration à Xalbat GOYTY).

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 1.1

Objet : Marché public-Chauffage école-Attribution du marché et signature de l'acte d'engagement.

M. le Maire rappelle que par délibération n°2021-27 du 13 septembre dernier, le Conseil Municipal a autorisé le lancement du marché public restreint pour le remplacement de la pompe à chaleur de l'Ecole Publique. Les quatre entreprises sollicitées ont répondu à l'appel d'offre avant le 24 septembre 2021, date de clôture de la consultation.

La Commune retient l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution suivants : 60% concernant le prix (No P) et 40% pour la valeur technique (N VT).

À la suite de l'ouverture des offres et les analyses techniques des propositions le classement des entreprises est le suivant :

ENTREPRISE	No P/60		N VT /40	NOTE FINALE	CLASSEMENT
	OFFRE HT	NOTE			
ETCHART ENERGIE	19 512.02 €	20	16.5	18.6	2
SARRAT	20 535.45 €	19	16.5	18	3
ARGI EGIN	21 765.00 €	17.93	20	18.75	1
THERM' AIR	24 450.00 €	15.96	18	16.77	4

Au vu des offres et des solutions techniques avancées, M. le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise ARGI EGIN pour un montant de 21.765,00 euros HT.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

APPROUVE le tableau de notation des entreprises.

VALIDE la proposition de l'entreprise ARGI EGIN pour un montant de 21.765 euros HT.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise ARGI EGIN ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturan errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie



Deia/Convocation : 21-10-2021
Kontseiluak/ Conseillers en exercice 15
Hor zirenak / Présents : 12
Alde direnak / Votes pour : 14
Kontra direnak / Votes contre : 0
Abstentzioa / Abstentions : 0